



DANGER CANICULE A EUROPAVOX

Les Festivals ne doivent pas être des rôtisseries à technicien·nes

Depuis plusieurs années, nous alertons sur nos conditions de travail en tant que technicien·nes lors des festivals d'été. Constamment, nous devons nous battre pour que l'ensemble des heures effectuées soient payées, pour qu'il y ait des toilettes et vestiaires non mixtes sur place du 1er jour de montage au dernier jour de démontage, que de l'eau potable fraîche soit mise à disposition à volonté. De simples demandes comme celles-ci, qui relèvent du respect du droit du travail et des conventions collectives, nous ostracisent régulièrement, nous mettant dans la case « syndicalistes ».

Nous avons, avec les syndicats d'employé·es du spectacle, régulièrement interpellé les employeurs et leurs syndicats ou fédérations pour **demande des horaires aménagés en temps de canicule.** Nous n'avons jamais eu de réponse, et trop peu d'avancées se sont produites sur le terrain. L'an dernier, le 29 juin 2025, il a fallu un passage de l'inspection du travail aux "Nuits de Fourvière" pour faire interrompre un montage en temps de forte chaleur.

Cette année, alors que la canicule atteint des records et qu'un nombre considérable de départements est placé en vigilance rouge depuis une semaine, de nombreux festivals et organisations événementielles maintiennent leurs plannings de montage, tels des climatosceptiques convaincus. Les aménagements d'horaires sont plus courants pour le public et les artistes que pour les technicien·nes qui brassent des flights, montent la ferraille des scènes, ou tirent du câble. Une mise en danger des travailleuses est habilement organisée, et elle aura des répercussions à long terme sur notre santé. **Nous savons qu'à tout instant nous risquons des accidents graves et des décès parmi les collègues.**

Alors que par exemple sur Garorock à Marmande les horaires ont été adaptés depuis la semaine dernière avec des services de 6h à 14h, **sur Europavox à Clermont-Ferrand, aucun aménagement n'a été mis en place, les technicien·nes travaillent depuis 4 jours en plein soleil, des collègues tournent de l'oeil, l'inspection du travail est passée, mais à l'heure actuelle, rien n'a été fait par l'organisation pour les prochains jours, qui maintient des montages de 8h à 19h.**

Des arrêtés préfectoraux interdisant le travail de 12h à 22h ont été pris dans plusieurs départements comme le Puy de dôme pour le BDP mais le spectacle n'est pas concerné. Pourquoi aux yeux des autorités est-il moins dangereux pour la santé des travailleuses de monter une scène sous 40° qu'un échafaudage ?



Pour rappel, l'article R4463-3 du code du travail est entré en vigueur en juillet 2025, et prévoit 8 mesures (insuffisantes) de réductions des risques à mettre en place par l'employeur. Dans les meilleures conditions, quelques point sont respectés quand, sur beaucoup de sites, quasiment aucunes de ces mesures ne sont respectées pour ce qui est des technicien.nes du spectacle. (www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000051676931).

En tant qu'intermittent·es il est très difficile voire impossible de se faire entendre. Nous avons trop souvent affaire en premier lieu à des contremaîtres virilistes qui n'hésitent pas à traiter de "chochottes" ceux d'entre nous qui osent se plaindre de leurs conditions de travail. L'exemple de la canicule n'est que révélateur d'un problème plus grand : Nous, travailleuses du spectacle, ne pouvons exercer notre droit de retrait sans mettre en danger nos carrières, car nous risquons la perte de nos heures à court terme, et un catalogage à long terme.

Nous alertons très souvent l'inspection du travail mais ces moyens ne sont pas suffisants et cette semaine nous le constatons, ces services craquent et ne peuvent pas forcément se déplacer sur site et agir partout.

Sur Clermont Ferrand, demain et pour plusieurs jours les équipes montent encore une nouvelle scène sur le stade Marcel Michelin, toujours en plein soleil avec des vacations 8h-19h et un thermomètre affichant encore plus de 40 degrés. **Nous saisissons l'inspection du travail, la préfecture pour que les 20 ans d'Europavox ne soient pas le théâtre du pire ! Doit-on attendre un décès pour réagir ?**

Nous appelons aujourd'hui avec urgence l'ensemble de la profession, que ça soit :

- les organisateur·ices de festival,
 - les syndicats d'employeur·euses comme le Synpase, L'evenement, la FICAM, Ekhoscène, le SNES , Le SMA, la FSICPA
 - ainsi que l'ensemble des collectivités locales et pouvoirs politiques
- à prendre des mesures immédiates face aux mises en danger que nous subissons avant que le pire arrive et que les responsables s'en renvoient la balle au tribunal.

Le STUCS - CNT-SO

La CGT spectacle Auvergne

Sud Culture

le 25/06/2026